

Succession

Pièces à fournir

Acte de décès intégral du défunt.

Copies du livret de famille et de l'éventuel contrat de mariage du défunt.

Livret de famille de tous les héritiers.

Enfants :

- Légitimes
- Naturels
- Adoptifs

A défaut d'enfants :

- Père
 - Mère
 - Frères et sœurs
 - Neveux et nièces
 - Cousins jusqu'au 4° degré.
-
- Copies des contrats de mariage et jugement de divorce des héritiers
 - Extrait de naissance des héritiers.
 - Copie des pièces d'identité.
 - accord écrit des héritiers pour le règlement de la succession
 - Ou à défaut : Renonciation à succession faite au Greffe du Tribunal de Grande Instance du lieu du décès du défunt.
 - Indiquer sur papier libre : profession, adresse exacte, coordonnées téléphoniques, adresse e-mail et références bancaires (Rib-Iban) de chaque héritier.
 - Tous les titres et actes de propriété au nom du défunt et copies de donations qu'il aurait consenties.
 - Préciser si le défunt avait établi un testament.
 - Estimation de la valeur des biens par un expert immobilier (ou à défaut : accord des co-héritiers sur leur valeur vénale. ou valeur de marché)

- Tous élément permettant d'apprécier le patrimoine du défunt.

Actif

- Comptes en banque / livrets d'épargne / assurances vie/ Numéro sécurité sociale (carte vitale et mutuelle, retraite...)
- Cartes grises de véhicules, et tous renseignements que vous jugerez utiles.

Passif

- Factures en cours à la date du décès.
- Avis d'imposition, impôts et taxes non réglés.

Frais : 400,00€ pour l'acte de notoriété.
Règlement par chèque ou virement.

DONATION

Pièces à fournir

- Copie complète du **Titre de propriété.**

Etat civil

- Copie recto-verso de la carte d'identité avec mention des professions, copie du livret de famille et l'original, contrat de mariage, contrat de pacs ou jugement de divorce le cas échéant, adresse, coordonnées téléphoniques et adresse e-mail.

- Pour les commerçants et artisans : justificatifs de l'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers, extrait K-Bis.

Pour la donation d'un appartement ou d'un local commercial ou professionnel :

- Le règlement de copropriété.
- Le nom et adresse du syndic.
-

Emprunts en cours

- Nom et adresse de la ou des banques.
- Numéro du ou des dossier(s) de prêt attribué(s) par la(les) banque(s).

Donation d'une maison

- Le cahier des charges et statuts de l'Association Syndicale ainsi que l'adresse du Président de l'Association, si le bien est en lotissement.
- En cas de construction ou d'agrandissement récent (moins de 10 ans) : copie des assurances dommages ouvrages et responsabilité décennale ou attestation et Dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO).
- Copie du permis de construire.
- Copie de la déclaration d'achèvement des travaux.
- Copie du certificat de conformité.
- En présence de piscine, fournir le certificat de conformité du système de sécurité.
- Avis de valeur vénale.

Donation d'un terrain

- Plan cadastral et matrice cadastrale.
- Document du géomètre en cas de division du terrain.
- Note technique d'urbanisme faisant mention du zonage de la parcelle.
- Le cahier des charges et statuts de l'association syndicale ainsi que l'adresse du Président de l'Association, si le bien est en lotissement.
- Avis de valeur vénale.